

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2014



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2015



Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

SOMMAIRE

I. RAPPORT FINANCIER	p. 3
II. INDICATEURS	p. 10
III. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	p. 14
IV. ANNEXE	p. 18
• Faits marquants de l'exercice	p. 18
• Règles et méthodes comptables	p. 19
• Éléments hors bilan	p. 20
• Variations des immobilisations, amortissements et provisions	p. 21
• État des créances et des dettes	p. 22
• Fonds dédiés	p. 23
• Legs	p. 23
• Réserves et fonds associatifs	p. 25
• Utilisation des réserves pour « projets associatifs »	p. 26
• Compte d'emploi des ressources	p. 27
• Compte de résultat par activité	p. 35
V. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	p. 36

SOS Villages d'Enfants France
Association reconnue d'utilité publique (décret du 8 mai 1969)
6 Cité Monthiers - 75009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25 - Fax : 01 49 95 02 85
www.sosve.org - contact@sosve.org

Éditeur : SOS Villages d'Enfants France
Photos : Katerina Ilievska, SOS Villages d'Enfants, SOS Villages d'Enfants Cameroun, Marko Mägi, Ana Kolarova, Danielle Pereira.

© 2015 SOS Villages d'Enfants France - Tous droits réservés



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE**

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

I. RAPPORT FINANCIER



Les résultats de cet exercice 2014 traduisent un niveau exceptionnel des produits jamais atteint dans l'histoire de l'association (61,4 M€). Dépassant pour la première fois la barre des 60 M€, il est la résultante de la stratégie pluriannuelle mise en place depuis plusieurs années avec une volonté de qualité des actions menées et de contrôle des dépenses tout en se développant et en continuant à investir.

L'exercice se clôt ainsi avec un résultat excédentaire significatif, malgré un contexte économique difficile et dégradé :

- Un excédent de la gestion propre, c'est-à-dire financée par les ressources privées, de 3 634 K€ en 2014, contre 771 K€ en 2013 ;
 - Un déficit net de la gestion des fonds publics contrôlée par les conseils généraux de - 691 K€ en 2014, contre un déficit net de - 1 025 K€ en 2013.
- L'exercice présente ainsi un excédent global de + 2 943 K€ contre un déficit budgété de - 1 320 K€.

L'excédent de la gestion propre augmente de 2 863 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 1 796 K€ de la marge nette dégagée par la collecte, les legs et la communication ;
- une baisse des appels de fonds pour les dépenses engagées dans le monde de 896 K€ (13 880 K€ en 2014 contre 14 777 K€ en 2013) ;
- une variation nette positive de 498 K€ sur les reprises et les dotations aux provisions sur dons manuels affectés aux actions « Monde » (742 K€ en 2014 contre 244 K€ en 2013) ;
- une baisse des produits de partenariat dédiés au financement d'actions dans le monde de 199 K€ (388 K€ en 2014 contre 587 K€ en 2013) ;
- une hausse des charges sur l'activité « France » des villages d'enfants SOS, de La Maison Claire Morandat et du siège de 199 K€ ;
- une baisse de 37 K€ des contributions d'équilibre aux établissements associés ;
- une hausse de 33 K€ des produits financiers, nets d'impôts sur les sociétés.

A noter : bien que non valorisés au compte de résultat, l'association a bénéficié de dons en nature à hauteur de 3 153 K€ contre 3 737 K€ en 2013.

Analyse du compte de résultat 2014

Les villages d'enfants sos en France

Les dépenses des villages d'enfants SOS en France et du siège social sur fonds privés

Notre activité dans les villages en France et au siège social financée par les ressources privées de notre association fait apparaître un besoin de 2 691 K€ en 2014 contre 2 492 K€ en 2013.

Cette hausse de l'utilisation des fonds privés, de 199 K€, s'explique principalement par :

- une dotation nette aux provisions pour risques et charges relative aux engagements sur fin de carrière des personnels en hausse de + 521 K€ suite à la chute des taux d'actualisation,
- les remboursements sur contrats aidés (CAE et emplois d'avenir) en baisse par rapport à ceux de 2013 (50 K€),
- une charge à payer relative à une prime exceptionnelle attribuée à tous les salariés dans le cadre du 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (+ 554 K€),
- les produits et legs affectés en hausse par rapport à ceux de 2013 (69 K€),
- des frais de personnel mieux couverts par les fonds publics (- 158 K€) en reprise d'actions antérieurement initiées par l'association sur fonds privés,
- une moindre provision d'exploitation sur les indemnités de congés payés (- 142 K€),
- et une économie nette entre les reprises de provisions pour fonds dédiés en hausse par rapport à 2013 et les dotations aux provisions pour fonds dédiés en baisse par rapport à 2013 (- 397 K€), ce qui traduit une meilleure optimisation de ces fonds en 2014.

Le budget 2014 présenté au conseil d'administration fixait un objectif à 9,50 % de fonds privés. Cet objectif intégrait 350 K€ pour la mise en œuvre d'un accord sur la pénibilité au travail. Suite à son agrément obtenu seulement début 2014 par la Commission Nationale d'Agrément, cet accord a été mis en place dans le courant de cette même année.

Le taux de prise en charge sur fonds privés s'établit à 7,80 %. En ne tenant pas compte de l'impact exceptionnel de la charge de personnel de 554 K€ (mentionnée ci-dessus), les dépenses réelles font donc apparaître une

baisse notable du taux de fonds privés qui est passé de 7,30 % en 2013 à 6,30% en 2014. Ce résultat permet de réserver une marge de manœuvre conséquente en regard de la limite de 10% reconduite dans le nouveau plan à trois ans.

Les dépenses des villages d'enfants SOS en France et du siège social financées par les conseils généraux

L'activité financée par les conseils généraux dégage pour l'exercice 2014 un déficit net de - 691 K€, contre un déficit net de - 1 025 K€ en 2013. Ces déficits nets seront reportés en N+2 aux comptes administratifs en augmentation des prix de journée de 2016 fixés par les conseils généraux (différentiel de 334 K€ par rapport à 2013).

Néanmoins, considérant l'imputation des résultats nets excédentaires antérieurs de 1 216 K€, issus des comptes administratifs 2012 des établissements sous gestion publique contrôlée additionnée aux déficits nets de - 691 K€ constatés en 2014 après leur approbation par les autorités de tutelle, c'est au final 525 K€ d'excédents nets provisoires qui rentreront en compte pour la détermination des prix de journée de 2016.

Ces excédents 2012 (1 216 K€), inférieurs de 292 K€ à ceux de 2011 (1 508 K€), ont donc moins diminué le produit des prix de journée 2014 et par conséquent les recettes de prix de journée constatées dans les comptes 2014, comparativement à l'année 2013.

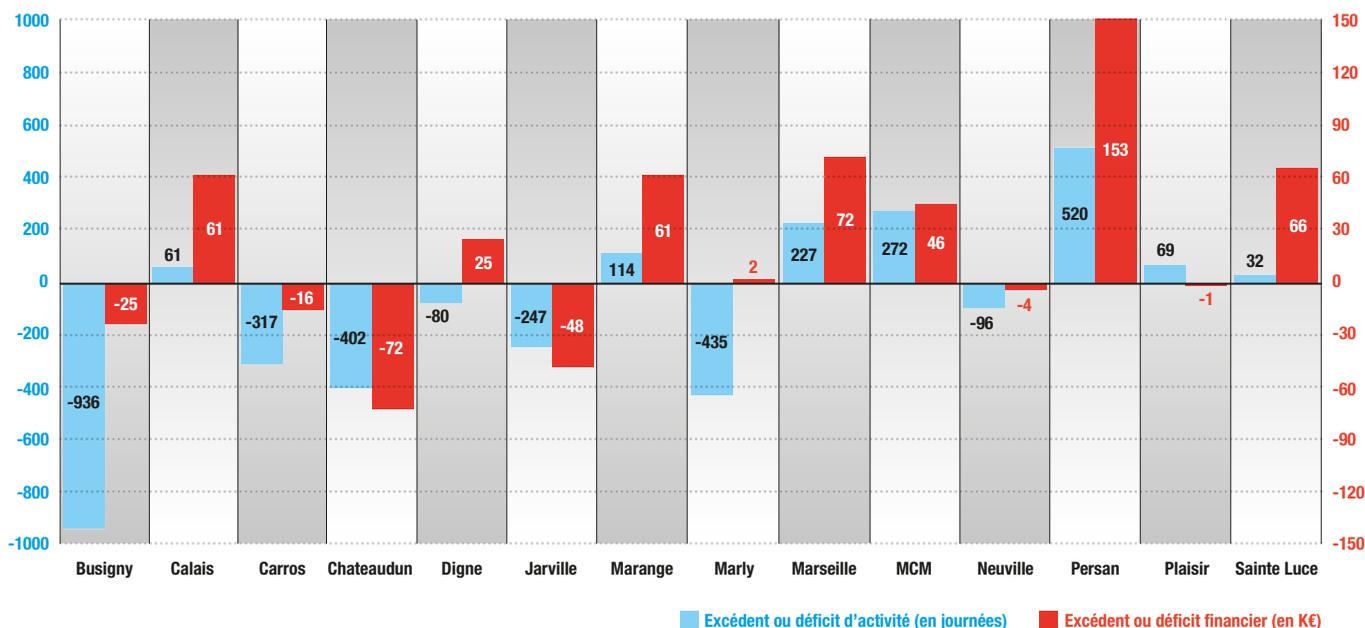
Le nombre de journées réalisées en 2014 (237 094 j.) est en progression de + 1 388 journées par rapport au réel 2013, même s'il n'atteint pas (- 1 218 journées) le niveau des journées prévisionnelles autorisées par les conseils généraux.

Sur l'année 2014, six villages d'enfant SOS affichent des déficits financiers et cinq d'entre eux des déficits d'activité : Châteaudun (72 K€ / 402 j), Jarville (48 K€ / 247 j), Busigny (25 K€ / 936 j), Carros (16 K€ / 317 j), Neuville (4 K€ / 96 j) et Plaisir (1 K€).

Les autres villages affichent des excédents financiers et d'activité, et notamment : Persan (153 K€ / 520 j), Marseille (72 K€ / 227 j), Sainte-Luce (66 K€ / 32 j), Marange (61 K€ / 114 j), Calais (61 K€ / 61 j).

Ces résultats seront respectivement intégrés dans les comptes administratifs de chaque établissement et présentés en reprise dans les comptes de 2016.

Activité et résultat 2014 des villages d'enfants SOS et La Maison Claire Morandat



Les produits

Les produits augmentent de 265 K€ pour s'établir à 31 914 K€ contre 31 649 K€ en 2013 (+ 0,84 % par rapport à 2013), dont 31 106 K€ sont des contributions des conseils généraux.

Cette variation est issue :

- de la hausse des produits issus des conseils généraux pour 470 K€ (552 K€ dans les faits se décomposant en effets activité pour + 180 K€ et prix pour + 372 K€. Le différentiel entre 552 K€ et 470 K€ s'élève à + 82 K€. Il correspond à des recettes versées par anticipation en 2013 par le conseil général de Loire-Atlantique en vue de résorber le déficit de Sainte-Luce de 2012) ;
- de la baisse des remboursements sur les contrats aidés de 62 K€ (50 K€ en 2014 et 112 K€ en 2013) ;
- d'une baisse de 59 K€ des produits exceptionnels liés à la campagne de dégrèvement des taxes d'habitation et taxes foncières qui se finalise et porte ses effets pérennes pour les années à venir ;
- d'une baisse de 38 K€ des reprises de provisions pour litiges ;
- d'une baisse de 8 K€ des reprises de provisions sur monétisation de « Comptes Epargne Temps » ;
- d'une baisse de 16 K€ des transferts de charges d'exploitation.

Les charges

Malgré une activité accrue, les charges sur l'activité France baissent de 70 K€ pour s'établir à 32 605 K€ contre 32 675 K€ en 2013.

Cette variation concerne principalement les postes suivants :

- les frais de personnels qui progressent de 193 K€ (postes acceptés au prix de journée en 2014 relatifs aux SAFI des villages d'enfants SOS de Calais et de Dignes-Bains, montée en charge des postes inhérents à l'extension de la capacité d'accueil de 5 places du village d'enfants SOS de Marange, départs en retraite des directeurs des villages d'enfants SOS de Neuville et de Plaisir, 7 licenciements pour inaptitude, effets du « Glissement Vieillesse Technicité », différentiel de valeur du point entre 3,76 € sur 12 mois en 2014 et 3,74 € sur les 3 premiers mois en 2013 et monétisation de journées inscrites au compte épargne temps. Pour ce dernier cas de figure, du fait de provisions antérieurement constatées, une contrepartie de ces charges figure en reprise de provisions pour fonds dédiés CET dans les produits, c'est également partiellement le cas pour les départs en retraite) ;
- les budgets familiaux : + 27 K€ du fait de la hausse nette du nombre de journées de + 1 388 j ;

RAPPORT FINANCIER

- Les autres services extérieurs : - 185 K€ (- 10 K€ pour les intérimaires, - 57 K€ pour les honoraires, - 11 K€ pour les annonces relatives aux recrutements des éducatrices et aides familiales, - 73 K€ pour les frais de déplacements et de réceptions, - 14 K€ pour les frais de téléphone et d'internet) ;
- Les dotations aux amortissements et provisions : - 69 K€ (dont + 39 K€ pour les amortissements et - 107 K€ pour les litiges) ;
- Les charges financières : - 15 K€ d'intérêts liés à la baisse du taux du livret A qui sert de référence au calcul des intérêts sur les prêts locatifs sociaux de Carros et Persan.

Frais de siège

Les frais de siège sur l'activité France s'établissent pour 2014 à 2 900 K€ contre 2 677 K€ en 2013, soit une hausse de 223 K€ conforme à la programmation budgétaire pour mise en œuvre d'évolutions légales sur les systèmes d'information et d'organisation issues des nouvelles mesures gouvernementales obligatoires (honoraires et licences sur les évolutions des applications informatiques en Ressources Humaines/paie) et pour financement de formations et investissements complémentaires. Ces charges sont en partie couvertes par des reprises de réserves sur projets associatifs (79 K€).

Les établissements associés

Notre participation aux frais de fonctionnement des établissements associés a diminué de 37 K€ entre 2013 et 2014. Cette participation intègre notamment les contributions d'équilibre suivantes :

- pour **La Ferme du Major**, la contribution d'équilibre versée passe de 135 K€ en 2013 à 124 K€ en 2014 ;
- pour **Les Ateliers de La Garenne**, la contribution d'équilibre reste stable à 160 K€ ;
- pour l'association **Villages d'Enfants SOS de Polynésie**, la contribution reste également stable à 80 K€.

Les actions dans le monde

Nos actions dans le monde se sont élevées en 2014 à 13 880 K€, en baisse de 896 K€ par rapport à l'année précédente.

Les **dépenses de construction** de nouvelles structures et d'investissement pour 935 K€ sont en baisse par rapport à 2013 (- 934 K€).

En 2014, elles se rapportent exclusivement à la construction du 4^e village d'enfants SOS malgache de Fort Dauphin dans le sud de Madagascar, alors qu'en 2013, elles concernaient principalement la construction du nouveau village d'enfants SOS de Khouloum au Mali (1 618 K€), la construction du foyer de Dong Hoi au Vietnam (54 K€), la construction d'une maison familiale au village d'enfants SOS de Les Cayes et d'un accueil temporaire à la Croix-des-Bouquets à Haïti (148 K€) ainsi que celle du foyer de jeunes de Pondichéry en Inde (38 K€).

Les **dépenses nettes de fonctionnement** s'élèvent à 12 945 K€ en 2014, contre 12 908 K€ en 2013, soit une hausse nette de 37 K€ dont :

- la remise à zéro du compte courant vis-à-vis de SOS Villages d'Enfants de Madagascar se traduisant par une charge de 782 K€ (cf changement de méthode page 19) ;
- des hausses et des baisses des frais de fonctionnement de certaines structures liées aux variations des produits de parrainages et des dons dédiés versés par les autres associations SOS Villages d'Enfants européennes de soutien (Madagascar - 438 K€ ; Mali - 65 K€ ; Burkina Faso - 186 K€ ; Raipur en Inde - 20 K€ ; Maroc - 85 K€ ; Douala au Cameroun - 31 K€ ; Vietnam - 108 K€ ; Lomé au Togo - 57 K€ ; Arménie + 230 K€ ; Tunisie - 245 K€ ; Niger - 82 K€). Des frais de gestion administrative des associations nationales sont également inclus dans les charges des pays soutenus pour 602 K€ (455 K€ en 2013).

En 2014, la cotisation fédérale versée à SOS Villages d'Enfants International s'établit à 714 K€ contre 593 K€ en 2013.

Collecte nette de fonds et communication

Collecte de fonds

Au global, la collecte de fonds permet de dégager une marge nette de 14 603 K€ en 2014 contre 14 396 K€ en 2013, en hausse de 207 K€, soit + 1,44%.

Les produits de la collecte augmentent de 911 K€, soit + 4,99 %, pour s'établir à 19 188 K€.

Ce résultat s'explique par :

- une hausse des produits de prospection de + 288 K€ ;
- une hausse du montant des dons non rattachés de + 327 K€ ;
- la hausse des parrainages et soutiens réguliers de + 90 K€ ;

RAPPORT FINANCIER

- une hausse des produits de partenariat de + 18 K€ ;
- et la hausse de + 226 K€ des produits provenant des donateurs fidèles et des anciens donateurs.

Les dépenses de la collecte sont en nette hausse de + 705 K€, passant de 3 880 K€ en 2013 à 4 585 K€ en 2014, soit + 18,16 %. Comparées au budget 2014, les dépenses réelles de la collecte sont en retrait de - 140 K€.

Cette hausse de 705 K€ des dépenses se décompose ainsi :

- hausse des charges variables sur opérations de collecte de + 674 K€ (dont + 214 K€ sur les opérations de fidélisation, + 458 K€ sur les opérations de prospection) en partie couvertes par 157 K€ de reprises au bilan de réserves sur projets associatifs pour développement ;
- hausse des charges fixes de + 31 K€ (dont + 70 K€ sur les frais de traitement des dons et les reçus fiscaux, - 16 K€ sur les frais de fonctionnement du service collecte et - 40 K€ sur les frais de personnel).

Toutefois, ces hausses des produits et des charges permettent de dégager un résultat net en augmentation de + 207 K€, contre une baisse de - 49 K€ entre 2013 et 2012.

Legs et donations

Les **produits des legs et donations** sont en hausse de + 2 119 K€ pour atteindre 7 235 K€ en 2014 contre 5 116 K€ en 2013.

Le montant perçu au titre des assurances-vie, inclus dans ce résultat, est en hausse en 2014 de 1 170 K€ par rapport à 2013 (3 322 K€ d'assurances-vie en 2014 contre 2 152 K€ en 2013 et 813 K€ en 2012).

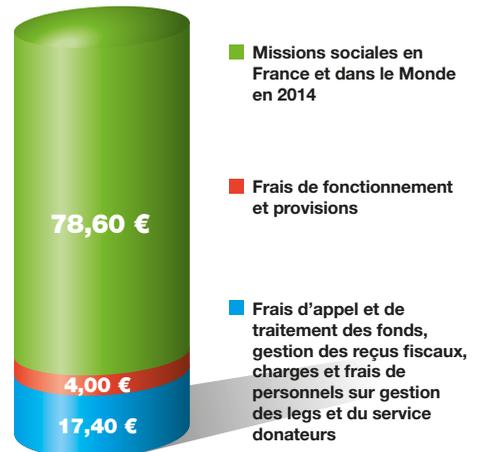
Les legs et donations acceptés par le conseil d'administration s'élèvent à 5 524 K€ en 2014 (45 dossiers de legs), contre 3 326 K€ en 2013 (49 dossiers de legs), 4 473 K€ en 2012 (46 dossiers de legs), 2 154 K€ en 2011 (44 dossiers de legs) et 4 156 K€ en 2010 (50 dossiers de legs).

En fin d'année 2014, la trésorerie restant à percevoir est de 9 432 K€ contre 6 818 K€ en 2013, en hausse de + 2 614 K€.

Indicateur sur collecte, legs et donations

Repris au Compte d'Emploi des Ressources, globalement, le taux de charges pour la collecte et les legs par rapport aux produits s'établit à 17,39 % pour 2014, contre 15,15 % pour 2013 et 16,61 % en 2012.

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public :



Le travail de rationalisation et de réduction des coûts se poursuit, mais il est néanmoins accompagné d'investissements ciblés en 2014 pour recruter de nouveaux donateurs.

La communication

Conformément à la programmation budgétaire, les charges de communication sont en hausse de + 58 K€ par rapport à 2013 (1 630 K€ en 2014 contre 1 572 K€ en 2013). La principale variation de charges de l'année 2014 réside dans les opérations TV et radio et « l'opération spéciale de recherche de parrains à travers l'appel du 18 juin » (+ 112 K€).

Autres

- Les produits financiers, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 1 126 K€ en 2014, soit + 33 K€ après impôts par rapport à 2013 dont + 95 K€ concernent le fonds privé de placements Tana (264 K€ de produits financiers en 2014 contre 169 K€ en 2013), - 51 K€ les bons de capitalisation (796 K€ de produits financiers en 2014 contre 847 K€ en 2013), - 10 K€ d'impôts et le reste étant essentiellement lié à la baisse des taux des comptes sur livrets (livret A et livret B).
- Les fonds dédiés :
 - Après extinction des fonds d'urgence « Tsunami - SOS Orphelins d'Asie » en 2013, le programme de Meulaboh en Indonésie a été financé à hauteur de 155 K€ par les fonds de parrainages dédiés (solde restant 4 K€). Le solde des fonds dédiés pour le programme de Pondichéry en Inde (366 K€) sera utilisé de 2016 à 2018 ;
 - Concernant le programme d'urgence Madagascar dédié au rattrapage nutritionnel, à l'autonomie alimentaire et à la poursuite des interventions d'urgence sur la famine

RAPPORT FINANCIER

dans le grand sud de Madagascar, les fonds disponibles en 2014 (773 K€) ont été utilisés à hauteur de 463 K€ (coûts de fonctionnement + d'investissements : 169 K€ + 12 K€ sur le centre d'appui communautaire d'Androy, 109 K€ + 85 K€ à Fort Dauphin avant l'ouverture du nouveau village d'enfants SOS en cours de construction, 85 K€ + 3 K€ sur le centre de jour de Tuléar). Le solde de 310 K€ est reporté pour utilisation en 2015 ;

- Concernant le programme d'urgence Haïti, le solde des fonds dédiés restant à engager (accru de 19 K€ pour se porter à hauteur de 328 K€ à fin 2014) sera utilisé de 2015 à 2017 ;

- Les 109 K€ de fonds d'urgence Mali ont été utilisés et soldés en 2014.

Ainsi les fonds dédiés « Monde » (1 736 K€, dont 20 K€ perçus dans l'année) ont été utilisés à hauteur de 726 K€ pour laisser un solde global de 1 010 K€ en report sur 2015.

Analyse du bilan au 31/12/2014

L'actif immobilisé

L'actif immobilisé de l'association s'élève au 31 décembre 2014 à 29 106 K€, soit une hausse de 1 224 K€. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevées à 3 424 K€ en 2014, contre 1 762 K€ en 2013.

Parmi les principales acquisitions d'immobilisations corporelles en 2014, nous pouvons citer :

- la rénovation et l'isolation des maisons du village d'enfants SOS de Marseille pour 1 046 K€ sur 2014 ;
- la rénovation et le réaménagement de la Maison commune du village d'enfants SOS de Marseille pour 95 K€ ;
- la rénovation des maisons du village d'enfants SOS de Neuville pour 779 K€ ;
- des installations générales et aménagements divers pour 648 K€, en particulier dans les villages d'enfants SOS de Busigny, Calais, Carros, Digne-les-Bains, Jarville, Marange, Marly, Marseille, Neuville, Persan, Plaisir, Sainte-Luce ;
- des équipements des maisons familiales pour 77 K€ ;
- les acquisitions de véhicules qui se sont élevées sur 2014 à 52 K€ ;
- les investissements informatiques qui se sont élevés sur 2014 à 67 K€ ;
- les investissements de logiciels (nouvel intranet sous Sharepoint, Sage HRM paie V6, mise à niveau Office

2010 et messagerie Exchange 2010), en immobilisations incorporelles, qui sont à hauteur de 81 K€ en 2014.

Les immobilisations en-cours s'établissent à 1 256 K€ au 31/12/2014 contre 860 K€ au 31/12/2013, soit un accroissement net de 396 K€. A fin 2014, elles se décomposent ainsi : 875 K€ pour la rénovation du village d'enfants SOS de Busigny, 325 K€ pour le réaménagement de La Maison Claire Morandat à Valenciennes (extension de 4 studios) et 56 K€ de migration du progiciel de paie et gestion des Ressources Humaines.

Les fonds associatifs

Les fonds associatifs sont abondés de 2 771 K€ pour s'établir à 69 363 K€ au 31 décembre 2014.

Cette variation s'explique essentiellement par le résultat excédentaire réalisé sur l'exercice 2014.

Provisions pour risques et charges

La variation du compte de provisions pour risques et charges (622 K€) s'explique principalement par :

- une provision pour indemnités de fin de carrière qui augmente de 521 K€ pour s'établir à 4 293 K€ en 2014 contre 3 772 K€ en 2013 ;
- une variation nette des provisions pour le compte épargne temps (CET) de + 96 K€ ;
- des dotations aux provisions pour litiges de + 5 K€.

Conclusion

Avec un résultat excédentaire de + 2,94 M€ hors reprises de réserves sur projets associatifs (4,11 M€ avec reprises), SOS Villages d'Enfants engrange les effets d'une stratégie de développement et de gestion attentive des coûts.

Le résultat record de collecte et legs conforte l'orientation de qualité de service, de rigueur de gestion et d'une visibilité accrue par les liens tissés avec les donateurs, les entreprises partenaires et l'environnement professionnel de la protection de l'enfance. Ces orientations et relations de qualité sont également saluées par le financement public des conseils généraux qui nous font confiance avec la mise en œuvre de nouveaux projets et de nouvelles places d'accueil des enfants dans le cadre de délégations de service public.

Ce résultat excédentaire de la gestion des fonds privés de 3 634 K€ participe à l'augmentation durable des ressources de l'association pour cette année 2014.

Les 3 634 K€ d'excédents sur la gestion des fonds privés peuvent faire l'objet des affectations suivantes à proposer à l'assemblée générale :

- 199 K€ pour solder le report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs, montant des charges N-2 qui n'ont finalement pas été reprises par les conseils généraux, à affecter à la réserve générale pour les actions en France ;
- -182 K€ pour ajuster la réserve prudentielle à moyen et long terme en fonction des nouveaux engagements de l'année 2014 de l'association et la porter à hauteur de 14 489 K€ contre 14 671 K€ antérieurement. Cette réserve prudentielle est égale à un an de fonctionnement de nos actions dans le monde (hors constructions), de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée ;
- 70 K€ pour le 60^e anniversaire de l'association SOS Villages d'Enfants ;
- 123 K€ pour un projet de développement de l'activité à La Ferme du Major ;
- 50 K€ pour un progiciel de suivi de la formation professionnelle et des entretiens du personnel (suivant la loi sur la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014).

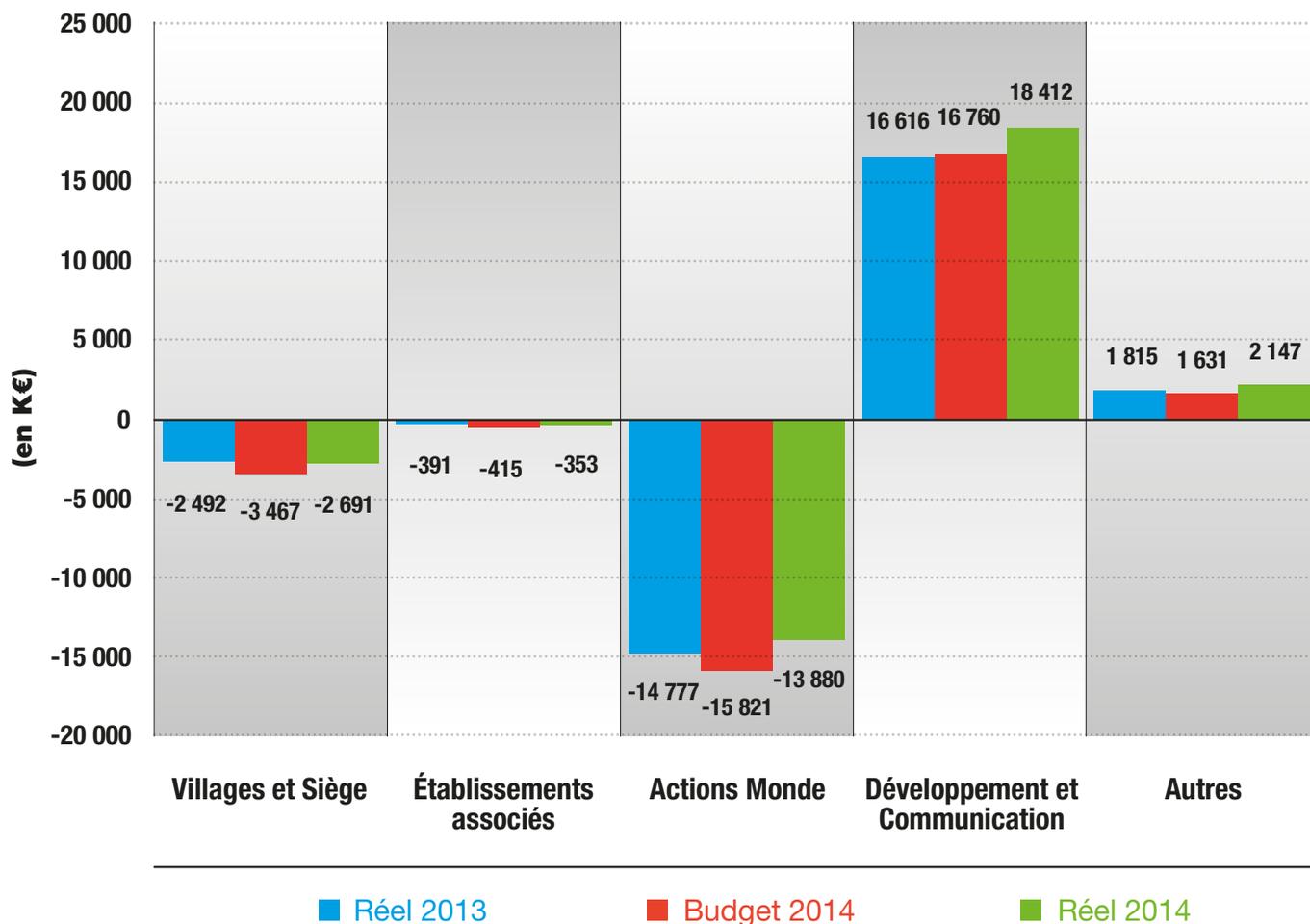
II. INDICATEURS



Les principaux indicateurs

La décomposition par activité du résultat de la gestion sur les fonds privés

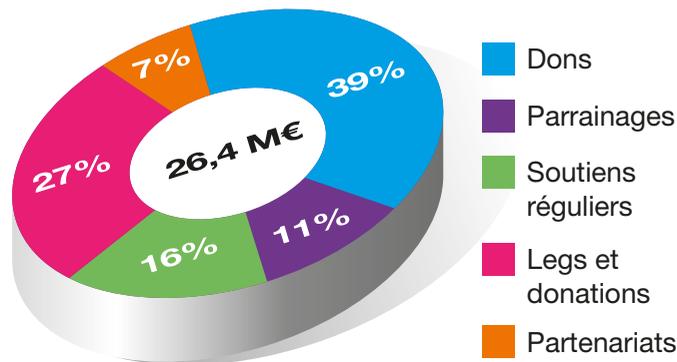
Les marges complémentaires 2014 dégagées par la direction du développement et de la communication (+ 1 796 K€) et les autres produits en hausse (+ 333 K€) viennent s'ajouter aux économies réalisées au niveau des actions conduites dans le Monde (896 K€) et en soutien des établissements associés (37 K€) pour un total supérieur à 3 M€ par rapport à 2013. En complément, il est constaté une augmentation modérée des frais des villages d'enfants SOS, de La Maison Claire Morandat et des services support du siège (+ 199 K€) suite à croissance d'activité budgétée.



INDICATEURS

L'origine des ressources issues de fonds privés

La diversité et la répartition des ressources privées est relativement stable d'une année sur l'autre et se décompose comme suit :

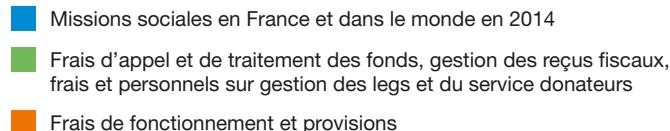
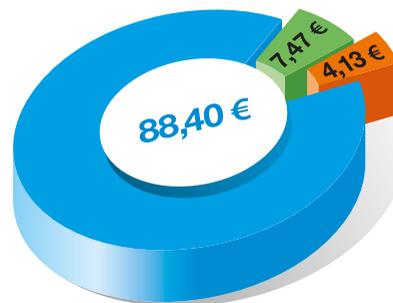


L'analyse de l'utilisation des ressources collectées en 2014 sur fonds privés et fonds publics (auprès des donateurs* et des conseils généraux)

Sur 100 € reçus de la générosité du public* et des conseils généraux, 88,40 € vont au profit des enfants.

* Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations

Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2014



L'évolution du taux de financement des charges des villages d'enfants SOS en France par les ressources privées de l'association

La bonne gestion et la rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissements en 2014 a permis de maintenir la part des fonds privés dans le financement global de l'activité France bien en dessous du plafond de 10 % fixé au plan stratégique (7,80% en 2014 par rapport à 7,30% en 2013).

Ce résultat est le fruit :

- des négociations avec les conseils généraux pour reprises de charges au prix de journée de charges en fonds privés sur frais de personnels, frais de structure et/ou budgets familiaux mieux couverts à l'issue des économies réalisées de 2011 à 2014 sur dépenses publiques (dégrèvements de taxes d'habitation et de taxes foncières, baisse des charges sociales de sur-complémentaire retraites, baisse relative des frais de siège) ;

Évolution du taux de financement des activités « France » sur Fonds Privés



Méthode de calcul : Charges des villages d'enfants SOS, de La Maison Claire Morandat et des services support du siège sur les missions sociales en France (hors Etablissements associés) financées par les ressources privées divisées par les charges nettes totales de ces mêmes entités.

INDICATEURS

- des moindres provisions d'exploitation sur les indemnités de congés payés de - 328 K€ (- 142 K€ en 2014 contre + 186 K€ en 2013) ;
- de la hausse programmée et temporaire du coût des « services support » assurés par le siège (+ 283 K€ minorés de 64 K€ de refacturation complémentaire sur « Monde » et « DDC ») ;
- d'une charge à payer relative à une prime exceptionnelle attribuée à tous les salariés dans le cadre du 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant de + 554 K€ ;
- d'une dotation nette complémentaire aux provisions pour risques et charges relative aux engagements sur indemnités de fin de carrière de + 428 K€ (+ 521 K€ en 2014 contre + 93 K€ en 2013) ;
- et de la poursuite des économies sur achats et services extérieurs en général notamment via le référencement au « Cèdre » et à la mise en œuvre régulière d'appels d'offres sur contrats majeurs (exemples : - 40% sur les révisions d'appareils de sécurité incendie, - 2,5% sur les assurances automobiles, - 27 à 40% sur les tarifs automobiles, - 35% sur tarifs commande groupée informatique, - 8% sur le Gaz, - 25% sur les copieurs et - 50% sur le coût copie).

III. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT



Bilan

Au 31 décembre 2014 (en euros)

ACTIF	2014			2013
	Brut	Amortissements et provisions à déduire	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 219 734	1 116 062	103 672	90 461
Immobilisations corporelles	56 635 973	27 708 324	28 927 649	27 716 701
Terrains	460 715		460 715	460 715
Constructions	31 810 471	12 582 870	19 227 601	19 264 404
Installations générales, matériels et outillages	17 905 387	11 110 257	6 795 129	5 821 496
Autres immobilisations corporelles	5 203 003	4 015 196	1 187 807	1 310 049
Immobilisations corporelles en cours	1 256 397		1 256 397	860 037
Immobilisations financières	74 606		74 606	74 457
ACTIF IMMOBILISE	57 930 313	28 824 386	29 105 927	27 881 619
Stocks	77 132		77 132	79 755
Créances	6 162 370		6 162 370	6 777 323
Valeurs mobilières de placement	49 487 485		49 487 485	48 307 233
Disponibilités	5 936 243		5 936 243	5 409 522
Charges constatées d'avance	511 498		511 498	447 716
ACTIF CIRCULANT	62 174 728		62 174 728	61 021 549
Village du BURKINA FASO	1 469 404		1 469 404	1 469 404
TOTAL DE L'ACTIF	121 574 445	28 824 386	92 750 059	90 372 572

Bilan

Au 31 décembre 2014 (en euros)

	2014	2013
PASSIF		
Apports sans droit de reprise	10 726 212	10 846 212
Subventions d'investis. affectées à des biens renouvelables	186 251	198 184
Réserves	51 330 798	50 592 643
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	3 761 820	4 754 404
Résultat net de l'exercice	2 943 026	- 254 429
SITUATION NETTE	68 948 107	66 137 014
Subventions d'investissement	342 636	383 129
Provisions réglementées	71 951	71 951
FONDS ASSOCIATIFS	69 362 694	66 592 094
Provisions pour risques et charges	6 510 521	5 888 832
Fonds dédiés	2 175 008	2 973 342
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 685 529	8 862 174
Dettes financières	5 654 111	5 783 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 220 956	1 119 885
Dettes fiscales et sociales	4 499 424	4 850 524
Parrainages et dons affectés à reverser	495 859	484 535
Autres dettes	1 114 155	1 015 150
Produits constatés d'avance	247 927	194 831
DETTES	13 232 432	13 448 900
Village du BURKINA FASO	1 469 404	1 469 404
TOTAL DU PASSIF	92 750 059	90 372 572

Compte de résultat

Au 31 décembre 2014 (en euros)

	2014	2013
PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de prix de journée	31 105 923	30 635 346
Recettes des opérations de collecte de fonds	16 241 472	15 794 257
Parrainages reçus villages, enfants et cadeaux	2 915 798	3 025 492
Legs et donations	7 235 456	5 116 341
Autres produits	1 354 329	1 607 845
TOTAL I	58 852 978	56 179 281
CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT		
Budgets familiaux	4 178 362	4 125 125
Achats, services extérieurs, autres services extérieurs	9 200 658	8 687 679
Impôts, taxes et versements assimilés	2 333 879	2 322 883
Salaires et charges sociales	24 906 363	24 518 870
Autres charges de gestion courante	24 492	24 308
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 029 238	2 852 229
Contributions aux établissements associés	364 087	374 981
Actions à travers le monde	13 626 154	14 653 444
TOTAL II	57 663 233	57 559 519
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	+ 1 189 745	- 1 380 238
Produits financiers	1 126 448	1 103 669
Charges financières	100 991	123 861
RESULTAT FINANCIER	+ 1 025 457	+ 979 808
Legs, produits des legs, donations et libéralités	1 037	4 870
Autres produits exceptionnels	247 636	474 350
Charges exceptionnelles	209 183	120 345
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 39 490	+ 358 875
Impôts sur les bénéfices (10 % et 24 % sur les placements financiers)	110 000	120 000
RESULTAT INTERMEDIAIRE	+ 2 144 692	- 161 555
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 201 786	899 276
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 403 452	- 992 150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	+ 2 943 026	- 254 429
+ Report des imputations de charges sur Réserves de « Projets Associatifs »	1 170 405	258 826
RESULTAT NET DE L'EXERCICE avec report des Réserves utilisées sur « Projets Associatifs »	+ 4 113 431	+ 4 397

Total des Produits = 61 429 885 €

Total des Charges = 58 486 859 €

IV. ANNEXE



Information sur la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, à savoir le Président et les deux Vice-présidents de l'association SOS Villages d'Enfants, ne perçoivent aucune rémunération. Les frais engagés dans le cadre de leurs fonctions respectives leur sont remboursés sur présentation de notes de frais, accompagnées des justificatifs.

En ce qui concerne les permanents de l'association, le montant global des trois rémunérations brutes les plus élevées s'élève à 293 K€.

Faits marquants de l'exercice

- Démarrage de la construction du 4^e village d'enfants SOS de Fort Dauphin en 2014 à Madagascar.
- Apurement du compte courant entre SOS Villages d'Enfants France et SOS Villages d'Enfants de Madagascar au 01/01/2014 et traitement comptable en charges aligné sur celui des autres associations SOS Villages d'Enfants nationales du réseau soutenues à travers le monde.
- Attribution d'une prime exceptionnelle à tous les salariés de SOS Villages d'Enfants France dans le cadre du 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.
- Extension des places d'accueil sur les villages d'enfants SOS de Calais, Digne-les-Bains et Marange.

Règles et méthodes comptables

Changement de méthodes comptables.

En raison de l'évolution à la hausse ces dix dernières années du solde du compte courant de SOS Villages d'Enfants Madagascar dans les comptes de l'association française et de l'éventuelle irrecouvrabilité de cette créance, il a été décidé de solder ce compte courant au 01/01/2014 de part et d'autre et de considérer les appels de fonds pour SOS Villages d'Enfants de Madagascar comme des charges en France et des produits à Madagascar. Cela permet d'aligner la comptabilité de l'association malgache sur celle des autres associations nationales soutenues dans le monde.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production ;
- Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations ;
- Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ;
- Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations ;
- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement ;
- Les coûts de démantèlement et de remise en état ont été inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations ;

- La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux constructions, selon les deux méthodes décrites dans l'avis n° 2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité qui indique que les immeubles existant à la date de première application mais également les opérations nouvelles peuvent être décomposées :

- soit selon le coût historique fondé sur les factures des marchés de travaux ;
- soit en appliquant au coût global les pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)...

Cas des constructions antérieures au 1^{er} janvier 2005 :

La méthode de décomposition retenue est celle des pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le CSTB, avec quatre adaptations particulières à SOS Villages d'Enfants à titre de simplification. Ces adaptations sont précisées au paragraphe suivant.

Cas des constructions postérieures au 1^{er} janvier 2005 :

La méthode de décomposition retenue est celle basée sur les factures, ventilées en 7 rubriques (structures et ouvrages assimilés ; menuiserie ; chauffage ; étanchéité ; ravalement ; électricité ; plomberie/sanitaire), avec les quatre précisions suivantes :

- Le vocable « structure et ouvrages assimilés » intègre les travaux de gros œuvre (maçonnerie, structures métalliques, ...) ; la réalisation de la voirie, des espaces verts ; la pose des cloisons ; le revêtement des sols et des murs ;
- Le vocable « menuiserie » intègre les menuiseries extérieures et intérieures ;
- Tous les coûts, non identifiés en tant que composants, sont inclus dans le composant « structures et ouvrages assimilés » ;
- Les honoraires d'architecte sont répartis proportionnellement aux montants issus des décompositions effectuées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, cette dernière correspondant à la durée d'utilisation prévue :

Logiciels	3 ans
Frais d'établissement	5 ans
Constructions (cf tableau issu des travaux du CSTB)	
Agencements importants	20 ans
Agencements et aménagements autres que les composants	10 ans
Matériel d'incendie	10 ans

Matériel et outillage de jardin	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	8 ans
Equipements de la maison commune	10 ans
Equipements des maisons familiales	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel de loisirs, matériel psycho	5 ans

- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Rappel : Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06 au 1^{er} janvier 2005, l'association avait opté pour **un traitement rétrospectif**.

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles suivantes ont été appliquées sur l'exercice :

- a) Les constructions ont été décomposées selon les sept composants décrits ci-dessous, en fonction des données établies par les architectes et amorties en fonction des durées retenues :

Composants	Durée d'amortissement	Répartition en %
Structure et ouvrages assimilés	50 ans	79,70 %
Menuiseries intérieures et extérieures	20 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Étanchéité	15 ans	1,10 %
Ravalement	15 ans	2,70 %
Électricité	20 ans	4,20 %
Plomberie/sanitaire	20 ans	3,70 %
Total des décompositions		100,00 %

- b) En l'absence d'états émanant d'architectes, le coût des constructions a été décomposé selon les pourcentages d'amortissement établis par le CSTB et les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-dessus ont été appliquées.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 et les dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ;
- les règlements comptables ;
- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs ;

Éléments hors bilan

Engagements hors bilan :

Cautions données par l'association

Afin de permettre à certains jeunes issus des villages d'enfants SOS d'accéder au logement, l'association s'est portée caution solidaire de ces jeunes. Ces cautions sont limitées à la fois dans le temps (2 ans) et en montant (6 mois de loyers et charges).

Elles sont estimées à 20 K€ au 31/12/2014.

Garanties des prêts locatifs sociaux

Les P.L.S. obtenus pour les villages d'enfants SOS de Sainte-Luce et de Carros, pour des montants respectifs restant à rembourser au 31/12/2014 de 1 160 K€ et de 447 K€, sont garantis par le nantissement d'un compte sur livret B ouvert auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France.

Le P.L.S. obtenu pour le village de Persan pour un montant restant à rembourser au 31/12/2014 de 2 220 K€ est garanti par le conseil général du Val d'Oise.

Biens légués

SOS Villages d'Enfants a reçu « l'envoi en possession » de biens mobiliers et immobiliers qui lui ont été légués.

Les biens mobiliers sont représentés par des avoirs en numéraire ou sous forme de valeurs mobilières.

Les biens immobiliers sont représentés par des appartements, terrains ou maisons. Les biens sont légués à l'association, soit pour la totalité de leur valeur, soit répartis entre plusieurs bénéficiaires selon la volonté du testateur avec, dans ce cas, une quotité revenant à SOS Villages d'Enfants.

Ces biens, actuellement en cours de vente ou de réalisation, sont estimés au vu des évaluations faites par les services des domaines ou les notaires.

Variation des immobilisations, amortissements et provisions

IMMOBILISATIONS					
En euros	Valeur brute d'exercice	Acquisitions	Cessions ou sorties	Virements de poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 138 347	67 573	0	13 814	1 219 734
Immobilisations corporelles	53 508 433	3 351 846	90 492	-133 814	56 635 973
Immobilisations financières	74 457	4 467	4 319	0	74 605
TOTAL	54 721 237	3 423 886	94 811	- 120 000	57 930 312

AMORTISSEMENTS					
En euros	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Amortissements Cumulés à la fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 047 886	68 176	0	0	1 116 062
Immobilisations corporelles	25 791 732	1 995 586	78 994	0	27 708 324
TOTAL	26 839 618	2 063 762	78 994	0	28 824 386

PROVISIONS				
En euros	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions cumulées à la fin d'exercice
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions réglementées	71 951	0	0	71 951
Provisions pour risques ⁽¹⁾	702 512	9 330	4 661	707 181
Provisions pour charges ⁽²⁾	5 186 319	956 146	339 126	5 803 339
Provisions pour fonds dédiés sur dons manuels & legs affectés	2 973 342	403 452	1 201 786	2 175 008
TOTAL	8 934 124	1 368 928	1 545 573	8 757 479

(1) dont 5 K€ de reprises de provisions pour litiges prud'homaux et 9 K€ de dotations aux provisions pour litiges prud'homaux au 31/12/2014.

(2) les engagements en matière de retraite s'élèvent à fin 2014 à 4 293 K€, en hausse de 521 K€ par rapport à fin 2013 et la provision afférente au compte épargne temps s'établit à fin 2014 à 1 503 K€, en hausse de 96 K€ par rapport à fin 2013.

État des créances et dettes

CRÉANCES en euros	Montant brut	Solde au 31/12
Créances de l'actif immobilisé	74 606	74 606
Titre immobilisé en portefeuille	0	0
Prêts	8 507	8 507
Dépôts et cautionnements	20 364	20 364
Autres créances immobilisées	45 735	45 735
Créances de l'actif circulant	6 239 502	6 239 502
Stocks	77 132	77 132
Créances	6 162 370	6 162 370
Prix de journée à recevoir	4 503 990	4 503 990
Autres	1 107 114	1 107 114
La Ferme du Major	465 133	465 133
Les Ateliers de la Garenne	86 133	86 133
TOTAL	6 314 108	6 314 108

DETTES en euros	Montant brut	Solde au 31/12	Échéances		
			À moins d'1 an	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Dettes financières	6 343 691	5 654 111	228 353	593 785	4 831 973
Emprunts GIPEC (1 % construction)	1 842 599	1 742 272	11 959	44 711	1 685 602
Emprunt Prêt locatif social - Sainte-Luce	1 436 323	1 159 794	36 921	162 415	960 458
Emprunt Prêt locatif social - Carros	558 179	447 316	14 472	63 681	369 163
Emprunt Prêt locatif social - Persan	2 422 333	2 220 472	80 744	322 978	1 816 750
Dépôt et cautionnement reçu - Village de Digne	5 107	5 107	5 107		
Compte courant - Polynésie française	79 150	79 150	79 150		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 220 956	1 220 956	1 220 956		
Dettes fiscales et sociales	4 499 424	4 499 424	4 499 424		
Parrainages et dons affectés à reverser	495 859	495 859	495 859		
Autres dettes	1 114 155	1 114 155	1 114 155		
TOTAL	13 674 085	12 984 505	7 558 747	593 785	4 831 973

Note sur les valeurs mobilières et disponibilités

Au 31 décembre 2014, les valeurs mobilières et disponibilités se répartissaient comme suit :

Valeurs mobilières de placement	49 487 485
Disponibilités	5 936 243

Fonds dédiés

En euros	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur de nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de fonctionnement affectées					
Dons manuels	2 907 457	963 806	431 261	301 691	834 236
Dons & Parrainages affectés à « SOS Orphelins d'Asie »	0	0	0	0	0
Dons affectés « Urgence Madagascar »	835 694	772 832	462 692	750	310 890
Parrainages et dons « Meulaboh & Pondichéry »	574 057	525 195	154 677	0	370 518
Legs et donations	732 209	293 941	44 297	81 610	331 254
Dons affectés « Urgence Haïti »	1 960 983	308 708	0	19 402	328 110
Dons affectés « Urgence Mali »	353 803	108 860	108 860	0	0
TOTAL	7 364 203	2 973 342	1 201 786	403 452	2 175 008

Legs

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir
N° 0	28.04.00	6 030	N° 671	23.06.10	4 500
N° 9	24.10.91	68 600	N° 688	29.03.12	15 670
N° 70	20.09.96	480	N° 701	16.03.11	6 700
N° 78	17.11.99	10 922	N° 704 (Marange)	06.01.11	117 000
N° 122 (Busigny)	18.02.99	418	N° 754 (Carros)	19.11.12	8 000
N° 207	14.01.04	39 637	N° 803 (Vacances)	31.10.13	284 000
N° 227	02.01.03	29 407	N° 815	13.07.12	600
N° 280	08.07.02	14 000	N° 818	14.05.12	45 000
N° 365	17.03.05	100	N° 820	08.01.13	1 224
N° 412	30.06.05	750	N° 831	25.10.13	512
N° 451 (Jarville)	11.08.06	2 287	N° 834	17.04.12	115 700
N° 530	20.02.03	520	N° 956	29.12.14	828 000
N° 588	13.01.09	390 000	N° 978	03.11.14	110 000
TOTAL LEGS - secteur France : 2 100 057					

Legs – suite

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir
N° 410	21.12.05	27 450	N° 877	12.06.13	6 300
N° 430	08.02.06	138 600	N° 880	03.12.13	26 000
N° 495	30.01.07	119 000	N° 882	06.02.14	33 250
N° 519	31.08.07	3 436	N° 884	01.07.14	9 000
N° 520	13.12.07	14 600	N° 886	27.10.14	15 061
N° 555	08.02.08	10 200	N° 891	08.11.13	119 250
N° 557	05.03.08	25 000	N° 896	08.08.13	4 000
N° 561	05.03.08	140	N° 899	30.01.14	39 500
N° 593	05.12.08	800	N° 903	25.10.13	9 000
N° 603	17.02.09	3 000	N° 904	12.06.13	25 000
N° 627	07.08.09	97 000	N° 905	03.06.14	595 000
N° 632	17.04.12	21 000	N° 906	24.10.14	500
N° 635	19.03.10	27 100	N° 907	21.11.13	135 500
N° 637	08.10.09	21 000	N° 908	23.07.14	665 000
N° 658	17.11.09	46 350	N° 913	03.12.13	44 000
N° 669	17.11.09	83 000	N° 914	06.05.14	75 000
N° 679	16.06.10	7 500	N° 915	11.04.14	400
N° 682	21.06.10	40 000	N° 917	06.02.14	4 800
N° 685	16.02.10	16 000	N° 921	06.02.14	297 000
N° 698	21.10.10	2 800	N° 922	29.11.13	500
N° 703	10.12.12	98 000	N° 923	16.07.14	30 489
N° 705	08.09.11	19 500	N° 925	11.08.14	170 000
N° 708	28.11.14	22 420	N° 926	21.11.13	36 000
N° 712	12.11.12	12 100	N° 927	03.11.14	234 000
N° 713	25.04.13	51 000	N° 928	04.04.14	8 000
N° 714	18.11.10	18 000	N° 930	31.10.13	1 500
N° 741	22.09.11	1 300	N° 942	23.07.14	5 000
N° 751	19.11.12	114 892	N° 944	20.08.14	124 000
N° 759	15.12.11	7 800	N° 946	18.02.14	1 000
N° 805	29.09.12	521	N° 948	11.04.14	46 500
N° 822	17.04.12	556	N° 952	04.07.14	10 300
N° 825	26.10.12	57 000	N° 964	03.11.14	283 700
N° 826	10.06.14	130 000	N° 970	16.07.14	3 000
N° 827	08.11.13	59 000	N° 973	16.04.14	500
N° 833	17.04.12	20 000	N° 979	16.07.14	408 000
N° 841	17.04.12	65 698	N° 980	03.11.14	34 267
N° 842	01.07.13	5 000	N° 981	03.11.14	75 000
N° 845	12.11.12	450 000	N° 984	28.11.14	887 000
N° 846	31.10.13	49 000	N° 985	23.07.14	36 652
N° 849	12.11.12	19 590	N° 986	03.11.14	85 000
N° 853	26.09.12	26 835	N° 987	03.11.14	10 000
N° 858	13.07.12	1 524	N° 990	03.11.14	50 000
N° 864	11.03.13	20 000	N° 991	03.11.14	75 000
N° 869	30.07.13	100 000	N° 996	17.11.14	4 700
N° 873	09.04.13	119 000	N° 999	03.11.14	4 500

TOTAL LEGS - secteur Libre d'affectation : 6 900 881

Legs – suite

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir	TOTAL LEGS - secteur Monde : 89 671
N° 251	03.11.92	55 000	TOTAL GÉNÉRAL LEGS EN COURS : 9 090 609
N° 675 (Inde Choglamsar)	08.09.14	19 000	
N° 688	29.08.12	15 671	

Réserves et fonds associatifs

Fonds associatifs au 31 décembre 2014

En euros	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 846 212		120 000	10 726 212
Réserves	50 592 643	11 274 061	10 535 906	51 330 798
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	4 754 404		992 584	3 761 820
Fonds associatifs avec droit de reprise	0			0
Écart de réévaluation	0			0
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	198 184		11 933	186 251
Provisions réglementées	0			0
Droits des propriétaires (commodat)	0			0
Résultat net de l'exercice - Gestion propre	770 930	3 633 892	770 930	3 633 892
Excédents et déficits nets au prix de journée	- 1 025 359	- 690 866	- 1 025 359	- 690 866
TOTAL	66 137 014	14 217 087	11 405 994	68 948 107

Détail des réserves au 31 décembre 2014

En euros	2014	2013
Réserve générale pour actions en France	1 197 930	1 197 256
Réserve générale pour actions dans le Monde	0	0
Réserve prudentielle (*)	14 671 000	14 439 000
Réserve libre d'affectation villages France & Monde	32 695 797	32 131 490
Réserve pour projet associatif	2 766 071	2 824 897
TOTAL	51 330 798	50 592 643

(*) Sur proposition du conseil d'administration du 12 mai 2003, l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2003, tenue en juin 2004, a décidé de créer une réserve prudentielle par affectation d'une partie de la réserve générale libre d'affectation. Cette réserve est égale à un an de charges de nos actions dans le monde, de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée. Cette réserve prudentielle a été créée pour couvrir les coûts de l'activité de SOS Villages d'Enfants, en cas de problèmes graves.

Compte tenu qu'un an de fonctionnement de nos actions dans le monde, de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée, représente, pour l'année 2013, 14 671 000 €, le conseil d'administration du 12 mai 2014 a décidé de porter la réserve prudentielle à ce montant par prélèvement sur la réserve libre d'affectation d'un montant de 232 000 € validé en assemblée générale de juin 2014.

Utilisation des réserves votées en AG pour « Projets Associatifs »

En euros

PROJETS ASSOCIATIFS	Date du vote en AG	Réserves votées en AG	Utilisation en 2012	Utilisation en 2013	Utilisation en 2014	Utilisations projetées en 2015 et 2016	Solde des réserves sur projets associatifs
Investissement dans le recrutement de nouveaux donateurs	18 juin 2011 (comptes 2010)	400 000 €	120 238 €	116 567 €		163 195 €	- €
Construction d'un 4 ^e village à Madagascar		1 545 000 €			934 912 €	610 088 €	- €
TOTAL (AG 2011) :		1 945 000 €	120 238 €	116 567 €	934 912 €	773 283 €	- €
Recherche et développement sur collecte	16 juin 2012 (comptes 2011)	500 000 €		109 566 €	156 685 €	233 749 €	- €
Augmentation de la dévolution OPEAM		400 000 €				400 000 €	- €
TOTAL (AG 2012) :		900 000 €	- €	109 566 €	156 685 €	633 749 €	- €
Plan d'innovation informatique	15 juin 2013 (comptes 2012)	80 000 €		12 558 €	17 808 €	49 634 €	- €
TOTAL (AG 2013) :		80 000 €	- €	12 558 €	17 808 €	49 634 €	- €
Audit des process internes et évolution du système d'information	14 juin 2014 (comptes 2013)	200 000 €			61 000 €	139 000 €	- €
TOTAL (AG 2014) :		200 000 €			61 000 €	139 000 €	- €
TOTAL DES IMPUTATIONS ANNUELLES SUR RÉSERVES			120 238 €	238 691 €	1 170 405 €	1 595 666 €	
TOTAL DES RÉSERVES DISPONIBLES		3 125 000 €	3 004 762 €	2 766 071 €	1 595 666 €	0 €	

En 2014, quatre projets ont fait l'objet d'imputations de charges sur les réserves constituées précédemment pour « Projets Associatifs » pour un montant total de 1 170 405 €.

Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS EN K€	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1 – Missions sociales		
1.1 – Réalisées en France		
- Actions réalisées directement	36 937	4 184
- Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France	444	353
1.2 – Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	13 983	13 972
2 – Frais de recherche de fonds		4 590
2.1 – Frais d'appel à la générosité du public	4 590	
2.2 – Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3 – Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 – Frais de fonctionnement	1 165	1 055
		24 154
I. – Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	57 118	
II. – Dotations aux provisions	965	
III. – Engagements à réaliser sur ressources affectées	403	
IV. – Excédent de ressources de l'exercice	2 943	
V. – TOTAL GÉNÉRAL	61 430	
VI. – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (1)		2 458
VII. – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		240
VIII. – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		26 372
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Missions sociales		
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges	3 153	
TOTAL	3 153	

Compte d'emploi des ressources – suite

RESSOURCES EN K€	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		25 352
1 – Ressources collectées auprès du public		
1.1 – Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	16 241	16 241
- Dons manuels affectés	2 916	2 916
- Legs et autres libéralités non affectés	7 236	7 236
- Legs et autres libéralités affectés	0	0
1.2 – Autres produits liés à la générosité du public	5	5
2 – Autres fonds privés		
3 – Subventions et autres concours publics	31 112	
4 – Autres produits	2 374	
I. – Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat	59 884	
II. – Reprises des provisions	344	
III. – Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 202	
IV. – Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)		798
V. – Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI. – TOTAL GÉNÉRAL	61 430	
VII. – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		26 372
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		26 176
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	3 070	
Dons en nature	83	
TOTAL	3 153	

Compte d'emploi des ressources – suite

Suite à la publication de l'avis n° 2008-08 du 3 avril 2008 du conseil national de la comptabilité et à l'homologation du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 par arrêté du 11 décembre 2008, les associations et les fondations faisant appel à la générosité du public doivent mettre en œuvre le nouveau modèle de compte annuel d'emploi des ressources, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

C'est donc ce texte appliqué dès 2009 qui reste en vigueur sur les exercices suivants.

Emplois

Ligne 1.1. Missions sociales réalisées en France – Actions réalisées directement

Ces missions sociales regroupent :

- les actions réalisées directement par les 14 établissements de l'association en France au titre des missions de protection de l'enfance (dont les budgets familiaux versés aux mères SOS, les charges de personnel des établissements...);
- les actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance et en particulier de la prise en charge des fratries dans le cadre du placement (par exemple : les coûts du site Internet, de l'opération « Qui m'aime m'écoute »...);
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales en France.

EN K€	Missions sociales en France	
	Total	Total financé par la générosité du public
<i>Budgets familiaux</i>	4 176	24
<i>Charges de personnel</i>	23 485	1 949
<i>Autres charges</i>	7 088	615
Sous-total des actions réalisées directement par les établissements	34 749	2 589
Actions de plaidoyer	725	725
Frais de siège social de l'association	1 463	870
TOTAL	36 937	4 184

Ligne 1.1. Missions sociales réalisées en France – Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France

Ces missions sociales regroupent les contributions aux charges de fonctionnement de trois associations avec lesquelles l'association est liée par une convention et des frais liés aux locaux loués à deux d'entre elles :

EN K€	Activité	Total	Financé par la générosité du public
Les Ateliers de la Garenne	Association d'insertion de jeunes adultes	218	162
La Ferme du Major	Association d'insertion de jeunes adultes	146	124
Village d'enfants SOS de Polynésie	Village d'enfants	80	67
TOTAL		444	353

Ligne 1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger – Versements à un organisme central ou d'autres organismes

Ces missions regroupent :

- les actions réalisées par l'intermédiaire de SOS Villages d'Enfants International, dont l'association est membre,

- et des autres associations membres de cette fédération ;
- l'information des parrains ;
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales à l'étranger.

EN K€	Missions sociales à l'étranger			
	Construction	Fonctionnement	Total	Total financé par la générosité du public
Madagascar	935	3 255	4 190	4 179
Mali		2 307	2 307	2 307
Arménie		1 656	1 656	1 656
Burkina Faso		913	913	913
Togo		589	589	589
Tunisie		68	68	68
Cameroun		435	435	435
Vietnam		735	735	735
Maroc		28	28	28
Haïti		22	22	22
Inde		84	84	84
Niger		745	745	745
Tsunami		155	155	155
Colombie		10	10	10
Honduras		36	36	36
Guinée (Urgence Ebola)		102	102	102
Responsable des programmes internationaux		30	30	30
Parrainages de villages et d'enfants		927	927	927
Actions et secours divers		46	46	46
Cotisation à la fédération internationale		714	714	714
Information des parrains		94	94	94
Frais de siège social de l'association		98	98	98
TOTAL	935	13 048	13 983	13 972

Ligne 2.1. Frais de recherche de fonds – Frais d'appel à la générosité du public

Ces frais regroupent :

- les charges directes pour les opérations de collecte de fonds (coût des mailings, frais informatiques de traitement des dons, honoraires de l'agence de marketing...) pour 4 111 K€ ;
- les salaires des collaborateurs en charge de la collecte de fonds et des legs et donations pour 479 K€.

Ligne 3. Frais de fonctionnement

Ces frais de fonctionnement regroupent :

- les frais de communication (campagne publicitaire...) pour 439 K€ ;
- les salaires des collaborateurs en charge de la communication institutionnelle et interne pour 219 K€ ;
- les frais de siège qui ne concourent pas à la réalisation des missions sociales en France ou à l'étranger pour 397 K€ ;
- l'impôt sur les sociétés de 10 % et 24 % versé sur les intérêts issus des placements financiers pour 110 K€.

Règles de ventilation des frais de siège social

Les frais de siège sont répartis en trois catégories :

- Frais de personnel : les salaires y compris les charges fiscales et sociales de la direction générale et des services communs (direction administrative et financière et direction des ressources humaines) ;
- Les autres coûts de la direction générale et des services communs ainsi que les frais de fonctionnement de la vie associative (instances, comité d'entreprise...) ;
- Les frais de structure concernant les locaux du siège social.

Une part importante de ces frais est engagée pour la réalisation des missions sociales en France et à l'étranger. Une quote-part est donc déterminée, selon les clés suivantes et intégrée aux missions sociales. Le solde fait partie des frais de fonctionnement de l'association.

Ces frais sont ventilés au prorata du nombre d'équivalent temps plein (ETP) utilisant chaque catégorie de frais. Par exemple, les frais de personnel concernent 26 ETP. Sur ces 26 ETP, 22 ETP travaillent pour la réalisation des missions sociales en France. C'est donc ce prorata de 22/26^e qui est appliqué aux salaires pour déterminer les frais de personnel affectés aux missions sociales en France.

Type de frais	Affectation à	Total en K€	ETP	Voir	Ventilation en K€
Frais de personnel	Missions sociales en France	2 272	22	2.	1 969
	Missions sociales à l'étranger		1	3.	86
	Frais de fonctionnement		2	4.	217
			26	1.	2 272
Autres coûts et frais de fonctionnement de la vie associative	Missions sociales en France	511	478	= 6. - 5.	497
	Missions sociales à l'étranger		1	3.	1
	Frais de fonctionnement		12	5.	13
			492		511
Frais de structure	Missions sociales en France	433	22	2.	254
	Missions sociales à l'étranger		1	3.	11
	Frais de fonctionnement		15	= 4. + 5.	168
			38		433
TOTAL réparti	Ligne 1.1. Missions sociales en France				2 719
	Ligne 1.2. Missions sociales à l'étranger				98
	Ligne 3. Frais de fonctionnement				397

1. Nombre d'ETP du siège social = 26
2. dont 22 ETP dédiés aux missions sociales en France
3. dont 1 ETP dédié aux missions sociales à l'étranger
4. dont 2 ETP imputés aux frais de fonctionnement

5. Nombre d'ETP du développement et de la communication = 12

6. Nombre d'ETP de l'association = 492

Pour les missions sociales en France, ces frais de siège sont financés par les prix de journée versés par les conseils généraux pour 2 024 K€. Le solde de 695 K€, ainsi que les autres frais de siège pour 495 K€ (98 K€ imputés aux missions sociales à l'étranger et 397 K€ affectés aux frais de fonctionnement), sont financés par les ressources issues de la générosité du public.

Ligne VI. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public permettent la construction ou l'acquisition d'immobilisations.

Ne sont prises en compte que les acquisitions d'immobilisations dont le montant unitaire est significatif, c'est-à-dire supérieur à 100 K€.

Il s'agit de premières acquisitions (acquisition ou construction d'une ou plusieurs maisons, rénovation importante d'une ou plusieurs maisons familiales...) ou d'acquisitions financées par des ressources privées affectées ou dédiées.

Ligne VII. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les dotations aux amortissements, correspondant à la part des acquisitions d'immobilisations brutes portées à la ligne VI des CER de 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013 et 2014 et financées par les ressources collectées auprès du public, ont été neutralisées dans le compte d'emploi des ressources de l'exercice 2014.

Ressources

Ligne Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice

La réglementation donne deux méthodes de calcul du report des ressources collectées auprès du public au 1^{er} janvier 2009 :

- Si l'organisme dispose de l'historique, il pourra alors déterminer ce report par reconstitution des ressources non consommées issues de la générosité du public ;
- S'il n'en dispose pas, il pourra le reconstituer selon une méthode simplifiée : « calcul du pourcentage moyen sur les 3 derniers exercices des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées et application de ce pourcentage sur les fonds propres augmentés des emprunts ayant financé les immobilisations et diminués du total des investissements nets ».

L'association a retenu la méthode historique. Est considéré comme **report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 1^{er} janvier 2009, le montant de la situation nette au 1^{er} janvier 2009 retraité :**

- des résultats de la gestion contrôlée par les tiers financeurs car ceux-ci ne sont pas acquis à l'association et seront repris deux ans plus tard par les conseils généraux ;
- des produits financiers générés par le placement des liquidités. Ceux-ci sont acquis à l'association. Ce point a fait l'objet d'une résolution du conseil d'administration du 6 mai 2010. Ils sont issus des comptes annuels de l'association SOS Villages d'Enfants et des comptes annuels des associations dissoutes (Les Amis des Villages d'Enfants et Villages d'Enfants SOS dans le Monde) car elles ont dévolu leur actif net respectif à SOS Villages d'Enfants ;
- du montant des immobilisations nettes au 1^{er} janvier 2009, financées par cette situation nette.

En K€	Au 1 ^{er} janvier 2009
Situation nette	62 980
- Résultats sous contrôle des tiers financeurs	- 732
- Produits financiers	- 21 089
- Immobilisations nettes	- 23 836
+ Emprunts	3 676
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice 2009	20 998

Ligne 1.1 Dons et legs collectés et ligne 1.2 Autres produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public correspondent à la collecte de fonds et aux legs et donations encaissés.

Ligne 3. Subventions et autres concours publics

Les subventions sont, pour l'essentiel, les prix de journée versés par les conseils généraux.

Évaluation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées au regard de leur caractère significatif. Elles s'élèvent à 3 153 K€, se répartissent entre les prestations et les dons en nature pour respectivement 3 070 et 83 K€ et concernent les missions sociales en France.

Les prestations en nature se décomposent principalement en trois catégories :

- en espaces publicitaires auprès de très nombreux opérateurs internet, radio, télévision, cinéma, affichage classique et digital et presse écrite pour 2 921 K€ ;
- en billets d'avion pour 8 K€, places de cinéma par Disney pour 6 K€ et entrées au salon du cheval par Gucci, au cirque Pinder et à la Cité des sciences et de l'industrie pour 2 K€ ;
- en mécénat de compétence juridique du cabinet Paul Hastings pour 37,5 K€ ;
- en séjours vacances et séjours sportifs au profit d'enfants accueillis dans nos structures en France pour 95,5 K€ grâce à des partenaires tels que UCPA, Télétoon, Silc, Abritel, Best of the Alps et Fondation PSG.

Les dons en nature sont essentiellement constitués par :

- des piles Duracell (1,5 K€), des jouets Hasbro (11,1 K€) à Noël et des coffrets d'activité par Bel (22,7 K€) ;
- de l'électroménager et du matériel électronique Samsung (15,9 K€) ;
- des produits d'hygiène par Procter and Gamble (11,2 K€) ;
- des chaudières au gaz de la marque Vaillant (3,7 K€) ;
- des livres, des stylos, des jouets, des feuilles de papier recyclé, destinés aux villages d'enfants SOS en France ainsi qu'un lot de 4 placards et un vélux pour La Maison Claire Morandat. Les partenaires de ces dons sont Eiffage, Velux, Intersport, Bouwfonds Marignan, Arjowiggins et Bel.

Compte de résultat par activité

En milliers d'euros	2014	2013	Variation
RÉSULTAT ACTIVITE VILLAGES France	- 2 691	- 2 492	- 7,99%
Résultat établissements associés	- 353	- 391	+ 9,72%
Résultat actions Monde	- 13 880	- 14 777	+ 6,07%
RÉSULTAT DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION	18 412	16 616	+ 10,81%
RÉSULTAT AUTRES SECTEURS	2 147	1 815	+ 18,29%
Résultat global	3 634	771	+ 371,34%

ACTIVITE VILLAGES France	2014	2013	Variation
Nombre de journées	237 094	235 706	+ 0,59%
Prix de journée moyen	131,20	129,63	+ 1,21%
Charges de personnel	25 922	25 474	+ 1,76%
Autres charges	12 082	12 210	- 1,05%
Total des charges	38 004	37 684	+ 0,85%
Recettes de prix de journée	31 106	30 635	+ 1,54%
Autres produits	3 516	3 531	- 0,42%
Total des produits	34 622	34 166	+ 1,33%
Résultats des villages et du siège	- 3 382	- 3 518	+ 3,87%
dont résultat PJ	- 691	- 1 025	+ 32,59%
dont résultat gestion propre	- 2 691	- 2 492	- 7,99%

DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION	2014	2013	Variation
Dons	19 188	18 277	+ 4,98%
Total des produits	19 188	18 277	+ 4,98%
Frais d'appel à la générosité du public	3 483	2 810	+ 23,95%
Total des charges variables	3 483	2 810	+ 23,95%
Charges fixes	1 102	1 071	+ 2,89%
Dons et partenariats affectés	- 1 147	- 1 091	+ 5,13%
Marge collecte de fonds	13 456	13 305	+ 1,13%
Marge sur les legs et donations	6 585	4 883	+ 34,85%
Frais de communication	- 1 630	- 1 572	- 3,69%
Résultat Développement et Communication	18 412	16 616	+ 10,81%

AUTRES SECTEURS	2014	2013	Variation
Produits financiers	1 016	983	+ 3,36%
Fonds dédiés	743	244	+ 204,51%
Charges exceptionnelles	0	0	NA
Autres produits	388	587	- 33,90%
Résultat autres secteurs	2 147	1 815	+ 18,29%

SOS VILLAGES D'ENFANTS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux membres
SOS VILLAGES D'ENFANTS
6, cité Monthiers
75009 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SOS VILLAGES D'ENFANTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

PricewaterhouseCoopers Entreprises, SARL, 5M "Les Jardins de l'Hôtel-Dieu", 6 place Arnaud-Bisson, B.P. 49-02101 Saint-Quentin cedex
Téléphone: +33 (0)3 23 06 28 00, Fax: +33 (0)3 23 06 27 98, www.expert-comptable.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627. TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.

SOS VILLAGES D'ENFANTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014 - Page 2

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Quentin, le 13 mai 2015

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises



Dominique BOULANGER

Associé

« Tous les moments
qui font une vraie vie d'enfant »



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

